



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E188221

VALABLE JUSQU'AU 07/02/2024

ÉDITÉ LE 21/02/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/12/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MONTPELLIER

Siret : 892 130 725 00013

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
VHV H 044-1394

Assurance Responsabilité Civile :  
VHV H 044-1394

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : GROUPE PINTAT ENERGIES

CHE DE SORIECH  
CC LE SOLIS  
34970 LATTES

Téléphone : 06 28 83 79 83

Fax :

Portable : 06 28 83 79 83

Site Internet :

E-mail : [pintatenergies@hotmail.com](mailto:pintatenergies@hotmail.com)

Responsabilité légale :  
PINTAT-FARCET PASCAL, JEAN-RENE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 08/02/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 08/02/2022         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 08/02/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
106 AVENUE SAMUEL CHAMPLAIN  
34000 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.